



SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE ROCAMADOUR

Procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 01 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 1er Mars à 15h, les membres du Comité Syndical se sont réunis à Cahors sous la présidence de Dominique Lenfant.

Étaient présents : Mme Dominique Lenfant, M. Didier Baudet, M Vincent Labarthe, M. Serge Rigal, M. Maxime Verdier, Mme Michèle Fournier Bourgeade (visio), M. Raphael Daubet (visio), Mme Marie Piqué (visio) et Mme Geneviève Lasfargues

Sans pouvoir délibératif : M. Jacques, services du Département mis à disposition, Mme Malignon, directrice, M. Desforges et Mme LeRouzic (visio), services de la Région

Étaient excusés : M. Jean Luc Mejecaze ,
Est élu secrétaire de séance : M. Maxime Verdier

Nombre de délégués titulaires : 9
suppléants : 0

En exercice : 12
Présents : 9 (dont 3 en visio)
Votants : 9

Date de la convocation : 16 Février 2021

Date d'affichage : 16 février 2021

Point n°1 : Dispositions administratives

1-1 Validation du procès-verbal de la séance du 2 Février 2021

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal de la séance de conseil syndical du 2 février 2021.

1-2 Rapport sur l'exercice des délégations à la présidente

Il n'a y a pas eu depuis le dernier conseil syndical de décisions prises par la présidente dans le cadre de ses délégations.

1-3 Accueil de stagiaire

Des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein du syndicat mixte pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation. Le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non. Les textes définissent le taux de gratification minimum. Cependant, la collectivité peut prévoir une gratification supérieure en précisant les modalités dans la présente délibération. Lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixées par délibération.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein du syndicat mixte en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité,

- D'instituer le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans le syndicat mixte :
 - seulement pour les durées supérieures à 2 mois, et la durée de deux mois s'apprécie en tenant compte de la présence effective du stagiaire,
 - selon le taux de gratification légal minimum,
 - son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir,
- D'autoriser la présidente à signer les conventions à venir,
- D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

* * *

1-4 Poste de responsable d'exploitation des parkings

Les contrats (CDD de 1 an) du responsable d'exploitation et de l'agent d'exploitation à l'année arrivent à terme début juin prochain. Il faudra dans le cadre du prochain conseil statuer sur leur renouvellement.

L'actuel responsable d'exploitation ne souhaite pas poursuivre sur ce poste qui ne correspond pas à sa qualification. Le syndicat s'est mis à la recherche d'un nouveau responsable, avec une prise de poste dès que possible pour permettre le tuilage avec Adil et la formation avec l'entreprise qui fournit le système d'exploitation des parkings.

Il est proposé au conseil syndical :

- De créer un poste temporaire d'agent de maîtrise ou agent de maîtrise principal à temps complet pour tuilage avant départ du responsable d'exploitation en poste, puis prise de poste définitive début Juin 2021 suite à la vacance de poste,
- Il devra justifier d'une expérience professionnelle en suivi et organisation d'une équipe, et/ou en exploitation d'infrastructure (route ou bâtiment),
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence au maximum sur l'indice brut 420 du grade de recrutement.
- De charger la présidente de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail en application de l'article 3, 3° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

* * *

Point n°2 : Suivi du programme

Réorganisation des flux et des mobilités et requalification de l'expérience de visite

Période d'exploitation des parkings

L'an passé, les parkings ont été exploités du samedi 4 avril au dimanche 1^{er} Novembre inclus.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de fixer la période d'exploitation des parkings d'entrée de site durant laquelle le stationnement est payant pour l'année 2021 comme suit : à compter du samedi 3 Avril jusqu'au dimanche 31 Octobre 2021 inclus.

Observation de la fréquentation du site :

La fréquentation du site est à ce jour mesurée sur la base des comptages routiers sur les axes départementaux d'accès au site et du nombre de visiteurs qui se rendent au bureau d'information de l'office du tourisme. Depuis l'an passé, nous

disposons également des données des 5 parkings que le syndicat exploite. Le dispositif flux vision tourisme est une solution innovante développée par Orange qui pourrait apporter des informations complémentaires. L'ADT du Lot est engagée sur ce dispositif jusqu'en 2022. A ce jour, les territoires d'analyse sont intercommunaux ; c'est à l'échelle de Cauvaldor que les données sont analysées pour Rocamadour. L'opportunité de recueillir les données à l'échelle du site présente un intérêt. Une présentation des données extraites de 2020 sera faite en séance.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adhérer au dispositif Flux Vision Orange pour la période 2021-2022,
- De participer à hauteur de 2 500€ par an à l'acquisition de ces données qui seront analysées par l'ADT,
- D'autoriser la présidente à signer la convention correspondante avec l'ADT et d'inscrire ces crédits au budget 2021.

Constitution de la commission observation

L'amélioration de l'expérience de visite passe par l'observation et l'évaluation des actions. La première étape du travail pour le site de Rocamadour est de collecter et organiser les données sur la fréquentation, les retours des visiteurs et appréciations. Cela permet d'alimenter les bilans des saisons et de cerner les effets de l'action publique concernant notamment la gestion des flux et les conditions d'accueil des visiteurs. Il est proposé de constituer une commission qui travaille sur l'observation.

Ce groupe pourrait se réunir deux fois par an.

Vincent Labarthe souhaiterait que l'on puisse également comparer les données de Rocamadour concernant la fréquentation avec celles d'autres sites touristiques comme Conques ou Cordes. Didier Baudet souligne que la spécificité de Rocamadour des billetteries (foret des singes, rocher des aigles...) doit rentrer en ligne de compte.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver la création de la commission observation,
- De constituer cette commission de représentants des acteurs suivants : SMGSR, CRT ou Région, ADT, OTVD, Département (service routier), Mairie, Solveroc, sans oublier les socioprofessionnels du site.

Expérimentation 2021

Dans le cadre du séminaire de Janvier dernier, parmi les perspectives arrêtées, les élus syndicaux ont souhaité que, pour faire face aux difficultés de gestion des flux, en haute saison, soit expérimenté un dispositif d'alerte sur le plateau qui permette d'aiguiller lorsque la vallée est saturée vers les aires de stationnement libres sur le plateau.

La mesure de l'efficacité de ce dispositif passe par l'observation et des enquêtes de terrain auprès des visiteurs. De même, il faut envisager de procéder à des campagnes de comptages des véhicules stationnés en sauvage + des véhicules sur les aires de stationnement privées ... pour alimenter les réflexions concernant la gestion des flux et du stationnement.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De faire appel à un stagiaire pour une durée de 3 à 5 mois pour collaborer à cette expérimentation avec l'appui de l'ADT et de la directrice du syndicat mixte.

* * *

Point n°3 : Dispositions budgétaires

3.1 Compte de gestion

Les comptes de gestion 2020 (budget principal et budget annexe des parkings) transmis par le trésorier syndical sont concordants avec les comptes administratifs 2020.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Valide la concordance entre les comptes de gestion 2020 transmis par Monsieur le trésorier syndical et les comptes administratifs 2020.

* * *

3.2 Adoption des comptes administratifs 2020

Le Comité syndical est saisi des comptes administratifs du budget pour l'exercice 2020 et il est invité à en débattre sous la conduite de la Présidente qui quittera la salle au moment du vote.

Celle-ci invite tout d'abord le comité syndical à prendre connaissance des résultats comptables de l'exercice 2020.

Ainsi, **pour le budget principal**, l'exécution budgétaire fait respectivement apparaître, pour chacune des 2 sections budgétaires :

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice 2020 : 2 015 261.39€

Recettes de l'exercice 2020 : 1 984 328.21€

Déficit de l'exercice 2020 : - 30 933.18 €

Section de fonctionnement :

Charges de l'exercice 2020 : 463 011.96 €

Produits de l'exercice 2020 : 293 879.45 €

Résultat de l'exercice 2020 : - 169 132.51 €

Résultat cumulé à affecter : - 169 132.51€ + report 213 538.67 € soit 44 406.16€

La gestion 2020 a donc dégagé un solde d'exécution déficitaire de 30 933.18 € au titre de la section d'investissement et un résultat déficitaire de 169 132.51€ au titre du fonctionnement.

Par ailleurs, la correction du solde d'exécution de la section d'investissement par les restes à réaliser conduit finalement à un besoin de financement de 44 406.16€ pour cette section budgétaire, comme le mettent en évidence les éléments suivants :

Solde d'exécution inv. 2020 déficitaire de 30 933.18 €	}	112 521.21€	}	156 927.37€
Reports des excédents antérieurs inv. 143 454.39 €				
Correction pour les restes à réaliser :				
➤ Restes à réaliser de recettes 252 574.50 €				
➤ Restes à réaliser de dépenses 409 501.87 €				

Le Comité syndical propose par conséquent d'affecter la somme de 44 406.16 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement par prélèvement sur le résultat excédentaire du fonctionnement de 44 406.16 €.

Il n'y a pas de solde pour assurer le financement des besoins en fonctionnement.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte le compte administratif 2020,
- Affecte le résultat comme suit :
 - excédent de fonctionnement capitalisé (RI article 1068) : 44 406.16 €
 - résultat de fonctionnement reporté (RF ligne 002) : 0 €
 - solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI ligne 001) : 112 521.21 €
 -

* * *

Pour le budget annexe, l'exécution budgétaire fait respectivement apparaître, pour chacune des 2 sections budgétaires :

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice 2020 : 2 124 070.93 €

Recettes de l'exercice 2020 : 34 634.83 € → Déficit de l'exercice 2020 : 2 089 436.10€

Section de fonctionnement :

Charges de l'exercice 2020 : 287 114.18 €

Produits de l'exercice 2020 : 480 054.77 € → Résultat de l'exercice 2020 : + 192 940.59€

Résultat cumulé à affecter : + 192 940.59 € + report du déficit de - 54 305.98€ soit +138 634.61€.

La gestion 2020 a donc dégagé un solde d'exécution déficitaire de 2 089 436.10 € au titre de la section d'investissement et un résultat excédentaire de 192 940.59€ au titre du fonctionnement.

Par ailleurs, la correction du solde d'exécution de la section d'investissement par les restes à réaliser conduit finalement à un excédent de 14 042.17 € pour cette section budgétaire, comme le mettent en évidence les éléments suivants. Le besoin de financement est donc nul.

Solde d'exécution inv. 2020 déficitaire de 2 089 436.10 €

Reports des excédents antérieurs inv. 2 700 735.24 €

Correction pour les restes à réaliser :

➤ Restes à réaliser de recettes : 52 800.00 €

➤ Restes à réaliser de dépenses : 650 056.93 €

} 611 299.14 €

} -597 256.93 €

Le conseil syndical, à l'unanimité des voix :

- Adopte le compte administratif 2020 du budget parkings,
- Affecte le résultat comme suit :
 - excédent de fonctionnement capitalisé (RI article 1068) : 0 €
 - résultat de fonctionnement reporté (RF ligne 002) : 138 634.61 €
 - solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI ligne 001) : 611 299.14€

3.3 Budgets primitifs 2021

Il est proposé au Comité syndical d'analyser les projets de budgets 2021 du syndicat mixte, découlant du débat d'orientation budgétaire du 02 février 2021 et au vu des résultats du compte administratif 2020.

Inscriptions et reports liés au CA 2020

Le compte administratif fait apparaître un résultat positif de 44 406.16€ en fonctionnement qu'il est proposé d'affecter comme suit :

L'ensemble est reporté en recette d'investissement (excédent de fonctionnement capitalisé - RI article 1068) : 44 406.16 €.

Les Investissements :

Dépenses :

- Report des restes à réaliser :

L'ensemble des investissements programmés en 2020 et non encore réalisés, reste d'actualité et est donc reporté. Ces dépenses, soit 409 501.87€, sont compensées par un report favorable d'investissement et par l'affectation du résultat 2020.

- Recettes :

- Report des restes à réaliser :

Les recettes d'investissement programmées en 2020 et non encore réalisées, restent d'actualité et sont donc reportées. Il s'agit d'une partie de la subvention de la Région pour les travaux 2020-2021 de la corniche et d'une partie de la subvention du ministère de l'environnement pour l'interprétation. Cette recette de 252 574.50 € est équilibrée par une affectation équivalente du résultat 2020.

Inscriptions nouvelles au titre du budget primitif 2021

Le Fonctionnement (hors dotation à l'investissement, amortissements et réaffectation 2020)

Ce budget reprend essentiellement le précédent.

Le fonctionnement récurrent 2021 s'élève à près de 185 791€ en faisant remarquer que le poste de contractuel pour la maîtrise d'œuvre est une dépense ponctuelle qui n'a pas vocation à se poursuivre au-delà de 2021 et que les 38 302€ correspondant sont basculés en investissement puisqu'il s'agit de maîtrise d'œuvre en régie.

Les frais d'entretien et travaux assurés en régie par la Commune sont à prendre en compte pour 10 281€ cette année.

La participation au dispositif flux vision nécessite une inscription de 2 500€.

Une inscription de 4 000 € de crédits imprévus laisse la possibilité de palier à quelques éventualités.

Cette année, des frais pour un emprunt-relais sont également à prévoir pour 2 500 €.

Pour financer ces dépenses, il est proposé de faire appel aux contributions des membres du syndicat mixte, réparties comme suit :

- 57 000 € pour la Région,
- 35 791 € pour le Département,
- 97 500 € pour la Commune de Rocamadour

Avec les amortissements, et réaffectations 2020, le budget 2021 s'élève à 433 219.47€.

Contrairement aux années précédentes, il n'y a pas cette année d'excédent de fonctionnement reporté qui permette de conforter les recettes de fonctionnement.

Afin d'équilibrer les recettes de fonctionnement, il est prévu au budget principal d'une part, de percevoir une redevance du budget parkings correspondant aux bénéfices de l'année, estimée à 50 000€ pour cette année dans la mesure où l'activité est incertaine. D'autre part, en complément, il y a lieu donc d'ajuster la participation statutaire du Département à hauteur de 136 429.91€ correspondant pour 35 791€ à la participation au fonctionnement récurrent et à 100 638.91€ à la participation aux amortissements qui sont très conséquents (244 958€).

Budget prévisionnel 2021

FONCTIONNEMENT - Dépenses

	Libellé	CA 2019	CA 2020	BP 2021
CHAPITRE 022 : IMPREVUS		0,00	0,00	4 000,00
22	Imprevus	0,00	0,00	4 000,00
CHAPITRE 011 : ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		33 906,00	37 647,87	52 621,00
60611	Eau et assainissement	117,46	433,61	650,00
60612	énergie et électricité	942,74	579,91	700,00
60631	fournitures d'entretien	0,00	4,15	100,00
60632	fournitures de petit équipement	2 089,60	2 316,17	1 900,00
60633	fournitures de voirie	0,00	939,02	600,00
60636	vetements de travail	0,00	0,00	100,00
6064	fournitures administratives	445,14	399,57	500,00
611	Contrats de prestations de services	729,00	594,00	1 094,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	400,00
61521	Entretien de terrains	0,00	0,00	
615221	Entretien de batiments publics	0,00	0,00	240,00
615228	Entretien autres bâtiments	0,00	430,26	0,00
615231	Entretien de voirie	1 310,00	310,00	400,00
61558	Entretien et réparation sur biens mobiliers	0,00	0,00	780,00
6156	Maintenance	2 370,17	3 429,08	3 575,00
6161	Assurance multirisques	5 781,10	4 998,53	6 050,00
6168	Autres assurances	3 972,71	4 017,16	4 150,00
6184	Versement à des organismes de formation	0,00	30,00	100,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	395,48		
6225	Indemnités au comptable et régisseurs	395,48	634,88	690,00
6226	Honoraires: conseil juridique, huissiers, géomètres...	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux: acquisitions foncières, avocats...	0,00	2 160,00	8 040,00
623	Publicité, publications, relations publiques	15,00		
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00
6232	Fête et cérémonie	0,00	150,00	600,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	15,00	0,00	800,00
6238	Frais divers de publicité	0,00	0,00	150,00
625	Déplacements, missions et réceptions	152,48		
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00
6256	Missions: personnel	42,88	1 782,44	900,00
6257	Receptions	109,60	144,82	1 200,00
6261	Frais postaux	52,06	176,49	300,00
6262	Téléphone	561,27	693,63	700,00
627	services bancaires et assimilés	0,00	0,00	860,00
628	Divers			
6281	Concours divers: cotisations RGSF et ICOMOS	3 900,00	3 900,00	4 190,00
6283	Frais nettoyage locaux	0,00	920,10	2 400,00
62878	Remboursement de frais	10 901,79	7 927,85	10 281,00
6288	autres services		538,20	0,00
63512	Taxes foncières	170,00	138,00	171,00
CHAPITRE 023: VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		183 378,75	8 866,56	
023	Versement à la section d'investissement	183 378,75	8 866,56	0,00
CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL		125 356,43	137 382,84	126 667,93
6332	cotisations au FNAL	89,04	93,52	114,00
6336	cotisation CNG CG de la FPT	1 616,10	2 830,99	795,00
6338	autres impots et taxes	268,36	291,69	1 092,00
64131	rémunération personnel non titulaire	89 516,78	96 841,90	90 610,93
6451	URSAFF	27 083,85	29 158,41	26 767,00
6453	cotisations caisses de retraite	3 697,94	4 225,88	3 711,00
6454	cotisation assedic	3 040,86	3 940,45	3 578,00
6475	medecine du travail	43,50	0,00	0,00
CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		0,42	1,18	2 502,00
6532	Frais de mission élus	0,00	0,00	0,00
6574	loyers subvention aux associations et personnes privées	0,00	0,00	0,00
65548	autres contributions	0,00	0,00	2 500,00
65888	autres	0,42	1,18	2,00
CHAPITRE 66: CHARGES FINANCIERES		0,00	0,00	2 500,00
66111	Intérêts des emprunts et dettes	0,00	0,00	2 500,00
CHAPITRE 67: AUTRES CHARGES		277,98	54 305,98	0,00
67441	subvention exceptionnelle	0,00	54 305,98	0,00
6711	charges exceptionnelles	277,98	0,00	0,00
CHAPITRE 042: OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 041/042		221 451,74	233 674,09	244 928,54
6 811	dotation amortissement études travaux escalier...	221 451,74	233 674,09	244 928,54
TOTAL		564 371,32	471 878,52	433 219,47

FONCTIONNEMENT 2021 : Recettes

	Libellé	CA 2019	CA 2020	BP 2021
CHAPITRE 70 : PRODUIT DES SERVICES		37 032,10	40 885,65	41 570,00
70841	Mise à disposition de personnel facturée	36 531,77	40 360,65	41 000,00
70872	Remboursement frais logiciel antivirus par le budget annexe	500,33	525,00	570,00
CHAPITRE 74 : DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		700 000,00	179 500,00	288 429,91
7472	Participations statutaires de la Région	177 500,00	57 000,00	57 000,00
7473	Participations statutaires du Département	427 500,00	27 500,00	136 429,91
74741	Participations statutaires de la Commune	95 000,00	95 000,00	95 000,00
744	fctva	95,47	0,00	0,00
CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE		2,96	2,10	50 003,00
7588		2,96	2,10	3,00
752	revenu des immeubles	0,00	0,00	50 000,00
CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		60 638,28	73 491,70	53 216,56
773	mandats annulés		12,70	0,00
722/042	Production immobilisées (moe corniche et tx en régie)	49 903,36	62 565,08	42 302,64
777/042	Amortissements subv.	10 734,92	10 913,92	10 913,92
	TOTAL	1 007 870,72	293 864,65	433 219,47
CHAPITRE 002 : EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		210 101,91	213 538,67	
002	excedent de fonctionnement reporté	210 101,91	213 538,67	0,00
	TOTAL DES RECETTES NETTES	1 217 972,63	507 403,32	433 219,47

L'investissement : dépenses nouvelles - 1 631 944.39 €

Une somme pour imprévus de 15 000 € est à provisionner afin de pouvoir palier aux éventuels aléas notamment concernant le patrimoine emblématique ou la falaise.

➤ Les études

Il n'y a pas d'inscription nouvelle prévue à ce jour. A l'issue de la consultation pour la maîtrise d'œuvre du sanctuaire, il sera certainement nécessaire de compléter cette ligne budgétaire dans le cadre d'une DM.

➤ Les acquisitions foncières

Les crédits disponibles suffisent pour financer les dernières acquisitions en cours.

➤ Les travaux sur le patrimoine

Il n'y a pas d'enveloppe prévue dans ce BP. L'estimation des travaux de mise aux normes des installations électriques (complémentaires à ceux engagés en 2020) est en cours, et dans un premier temps il va falloir cerner ce qui peut être réalisé en régie.

➤ Falaise

Il n'y a pas d'inscription nouvelle prévue à ce jour.

➤ Les aménagements liés à l'accueil et au cheminement

Signalétique piétonne

L'enveloppe provisionnée permet de financer l'essentiel du programme. Pour financer la fin de cette opération, il faudra un complément sur l'exercice budgétaire 2022.

Corniche

Un complément aux 115 564.01 € de restes à réaliser est nécessaire pour assumer les travaux des marchés en cours sur cette année (fin de la phase 2). Il s'élève à 874 582.83 €.

Déviations

En complément des 102 994 € disponibles en reste à réaliser, une enveloppe de 136 000 € est nécessaire pour finaliser les travaux routiers, engager une première phase de murets en pierre sèche, les plantations, et la signalisation associée.

Ces deux opérations monopolisent la majorité des crédits jusqu'en 2021.

A ce jour, 11.9M€ de travaux et 2.13M€ d'acquisitions ont été réalisés entre 2007 et fin 2020.

Les financements 2021 restent comme l'an passé concentrés sur la corniche et la voie nouvelle.

➤ **Synthèse inscriptions 2021 avant reports**

Au total, les besoins en matière d'investissement s'élèvent à hauteur de 1 621 031.17 €.

INVESTISSEMENT: Dépenses 2021 avec CA

		RAR 2020	Inscription 2021	Opérations d'ordre	total
CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
1641	remboursement emprunt relais		430 000,00		430 000,00
CHAPITRE 20: IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
20	Imprévus	0,00	15 000,00		15 000,00
2031	Frais d'études	27 660,00	0,00		27 660,00
132	cahier de gestion archi paysage	0,00	0,00		0,00
122	diag falaise	0,00	0,00		0,00
130	signalisation parking et SIL(schéma directeur)	0,00	0,00		0,00
134	signalétique piétonne (schéma directeur)	0,00	0,00		0,00
135	schéma stationnement parkings	0,00	0,00		0,00
136	schéma d'interprétation	27 660,00	0,00		27 660,00
139	diag termites	0,00	0,00		0,00
20421	Signalétique (part hadr et dpt)		0,00		0,00
2041482	Cne : Bâtiments, Installations		0,00		0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, Installations (fonds de concours déplacem	37 092,50	5 274,70		42 367,20
2 051	Logiciel	0,00	1 224,00		1 224,00
CHAPITRE 21: IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
2111	Immobilisations corporelles en cours	65 000,00	0,00		65 000,00
106	provision acquisitions foncières	65 000,00	0,00		65 000,00
2152/127	installation voirie	0,00	0,00		0,00
2157/126	Achat matériel	0,00	0,00		0,00
2158	Cloches chapelles saint blaise	0,00	0,00		0,00
2183	Matériel de bureau et d'informatique	0,00	1 400,00		1 400,00
CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS					
2315	Voiries	250 821,37	1 010 582,83		1 261 404,20
107	aménagement corniche AP de 5M€	115 564,01	874 582,83		990 146,84
112	chemin de croix	0,00	0,00		0,00
133	borne porte figuier	0,00	0,00		0,00
108	travaux parkings	0,00	0,00		0,00
114	déviations routières	102 994,12	136 000,00		238 994,12
130	signalisation parking et sil	3 536,84	0,00		3 536,84
134	signalétique piétonne	28 726,40	0,00		28 726,40
2317	Travaux et aménagements de terrains	28 928,00	11 268,00		28 928,00
125	statue de la vierge noire		0,00		0,00
117	place de la Caretta et mur soutènement	0,00	0,00		0,00
118	musée d'art sacré	0,00	0,00		0,00
121	sécurité falaise	8 928,00	0,00		8 928,00
123	toiture basilique	0,00	11 268,00		11 268,00
128	portes fortifiées	0,00	0,00		0,00
129	chapelles sanctuaire - toitures	0,00	0,00		0,00
132	vitraux sanctuaire	0,00	0,00		0,00
131	esplanades Michelet	0,00	0,00		0,00
140	tunnel basilique	0,00	0,00		0,00
138	MOE chapelles et basilique	20 000,00	0,00		20 000,00
141	installations électriques chapelles st Blaise Ste Anne	0,00	0,00		0,00
041 et 040	amortissement et changement de comptes				
041/238	avances forfaitaires			0,00	0,00
041/1322	transfert subventions non amortissable				
040/13917	amortissement subventions eqpt transf - état			3 927,99	3 927,99
040/13911	amortissement subventions eqpt transf - bc et fs			6 053,19	6 053,19
040/13918				199,32	199,32
040/13912				183,20	183,20
040/13913				550,22	550,22
231/040 opération 107	intégration MOE corniche	0,00	42 302,64		42 302,64
27					
2763	remboursement de l'avance de trésorerie provenant du budget annexe	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
27638	créance SIAEP et mairie	0,00	3 978,00	0,00	3 978,00
Total		409 501,87	1 621 030,17	10 913,92	2 041 445,96

L'investissement : recettes

Pour 2021, les travaux sont assumés par un autofinancement de 661 570.09€ et par une recette de l'Etat pour 3 756 € (DRAC).

Une somme de 280 000 € est perçue via le FCTVA.

Dés le début de l'année 2021, un emprunt relais (moins d'un an) doit être contracté à hauteur de 430 000 €, le temps de percevoir les subventions régionales pour la corniche et la voie nouvelle.

La participation à l'investissement 2021 se traduirait alors de la façon suivante :

- Région 370 500 €
- Département 291 070.09 €

Au global, tel qu'il ressort dans les tableaux précédents et suivants, le projet de budget total 2021 (reports et inscriptions nouvelles) s'élève à 2 041 445.96 € en investissement et 433 219.47€ en fonctionnement.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- adopte le budget primitif 2021 pour le budget principal.

INVESTISSEMENT: Recettes 2021					
Articles	Libellé	RAR 2020	Inscriptions nouvelles	Opérations d'ordre affectations 2020	Budget 2021
CHAPITRE 001: EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (Solde d'exécution reporté)					
	Report des excédents antérieurs			112 521,21	112 521,21
	déficit d'investissement reporté			143 454,39	143 454,39
				30 933,18	30 933,18
CHAPITRE 10: AFFECTATION DU RESULTAT					
1068	Affectation du résultat 2020			44 406,16	44 406,16
CHAPITRE 021: VIREMENT					
	Virement de la section de fonctionnement		0,00		0,00
			0,00		0,00
CHAPITRE 13: SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
		185 574,20	665 326,09		850 900,29
1322	subvention membres SMGSR Région	170 500,00	370 500,00		541 000,00
1323	subvention membres SMGSR Département		291 070,09		291 070,09
13118	Autres subventions de l'Etat		0,00		0,00
1311	FPRNM falaises	0,00	0,00		0,00
	subvention toiture basilique		3 756,00		3 756,00
	subvention DREAL Schéma interprétation	15 074,20	0,00		15 074,20
CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
1641	Emprunt en euros		430 000,00		430 000,00
			430 000,00		430 000,00
CHAPITRE 040: amortissement					
			244 928,54		244 928,54
28183	ordinateur, logiciel		885,91		885,91
	Ordinateur portable		378,00		378,00
	Imprimante		273,60		273,60
	Onduleur		32,80		32,80
	Plastifieuse		22,58		22,58
	disque dur et serveur		178,93		178,93
281728			48 936,48		48 936,48
	falaise		15 840,42		15 840,42
	falaise transférée		16 789,75		16 789,75
	falaise 3eme campagne sécu 2016-18		16 306,31		16 306,31
281738			78 865,65		78 865,65
	grand escalier		14 446,40		14 446,40
	chapelle hospitalet		10 763,15		10 763,15
	chapelle Notre Dame		23 939,13		23 939,13
	chemin de ronde		23 385,15		23 385,15
	descente EP basilique		1 110,60		1 110,60
	toiture basilique		1 285,80		1 285,80
	toiture chapelle Ste Anne St Blaise		1 513,20		1 513,20
	vitraux St Blaise et St Sauveur		647,70		647,70
	portes fortifiées		1 237,20		1 237,20
	toiture et entrée tunnel basilique travaux 2019		537,32		537,32
28152			43 275,06		43 275,06
	murets RD 32		34 462,16		34 462,16
	borne automatique porte du figuier		2 375,96		2 375,96
	sil		6 316,94		6 316,94
	Belvédère du Photographe		120,00		120,00
281752			53 964,91		53 964,91
	chemin de croix		53 964,91		53 964,91
281571			524,08		524,08
	remorque		168,50		168,50

Adoption budget annexe Parking 2021

Il est proposé au Comité syndical d'analyser les projets du budgets annexe Parking 2021 du syndicat mixte, découlant du débat d'orientation budgétaire du 2 février 2021 et au vu des résultats du compte administratif 2020.

Inscriptions et reports liés au CA 2020

Le compte administratif fait apparaître un résultat positif de 138 634.61 € en fonctionnement qu'il est proposé d'affecter comme suit :

L'ensemble est reporté en recette d'investissement (excédent de fonctionnement capitalisé - RI article 1068) : 138 634.61 €.

Les Investissements :

Dépenses :

- Report des restes à réaliser :

L'ensemble des investissements programmés en 2020 et non encore réalisés, reste d'actualité et est donc reporté. Ces dépenses, soit 650 056.93 €, sont compensées par un report favorable d'investissement.

- Recettes :

- Report des restes à réaliser :

La recette d'investissement de 52 800 € programmée en 2020 et non encore réalisée, reste d'actualité et est donc reportée. Il s'agit de la subvention du programme Massif central pour les travaux de la halte de Lafajadou sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle.

Inscriptions nouvelles au titre du budget primitif 2021

Le Fonctionnement (hors dotation à l'investissement, amortissements et réaffectation 2020)

Ce budget reprend essentiellement le précédent.

Le fonctionnement récurrent 2021 s'élève à près de 300 000 €

Il comprend en revanche cette année :

- le remboursement des frais d'entretien et travaux assurés en régie par la Solveroc pour les sanitaires publics de la gare aval sont à prendre en compte pour 14 680 € cette année,

- Des frais de maintenance de 8 390 €,

- un loyer pour le budget parkings de 50 000 € qui nécessitera la rédaction d'une convention.

Une inscription de 5000 € de crédits imprévus laisse la possibilité de palier à quelques éventualités.

Cette année, les intérêts de l'emprunt pour les parkings et bâtiments de premiers services représentent 73 716€.

Avec les amortissements, et réaffectations 2020, le budget 2021 s'élève à 538 470.61 €.

L'excédent de fonctionnement reporté permet de conforter les recettes de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT 2021 : Recettes

	Libellé	Résultat 2020	BP 2021
CHAPITRE 70	Ventes de prestations	400 673,50	399 836,00
706	prestations de services	400 521,55	399 586,00
7087	Remboursement de frais	151,95	250,00
CHAPITRE 75	Autres produits gestion courante	2,85	0,00
7541	Redevance de Stationnement	0,00	0,00
753	Perception taxe de sejour	0,00	0,00
7588	Autres	2,85	0,00
7718	Autres produits exception op gestion	0,00	0,00
CHAPITRE 77		54 316,00	0,00
774	Subvention exceptionnelle venant du budget principal	54 305,98	0,00
778	Autre produits excet	10,02	0,00
CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		25 062,42	0,00
722	production immobilisées (moe parkings et OPC BS en régie + MOBILIEF	25 062,42	0,00
777/042	Amortissements subv.	0,00	0,00
CHAPITRE 002 : EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		0,00	138 634,61
002	Affectation du résultat année N-1	0,00	138 634,61
	TOTAL	480 054,77	538 470,61

PARKINGS - FONCTIONNEMENT 2021 - Dépenses			
	Libellé	CA2020	BP 2021
CHAPITRE 002		54 305,98	0,00
2	report du déficit de fonctionnement	54 305,98	0,00
CHAPITRE 022 : IMPREVUS		0,00	5 000,00
22	Imprevus	0,00	5 000,00
CHAPITRE 011 : ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		103 733,24	182 682,37
6061	fournitures non stockables (eau, électricité...)	7 218,17	8 000,00
6063	fournitures d'entretien et petit équipement	8 818,40	3 200,00
6064	fournitures administratives	381,65	100,00
6066	Carburant	1 206,63	1 600,00
6068	Autres matières et fournitures	240,13	0,00
611	Contrats prestations de services	5 339,80	7 000,00
6132	location immobilières	0,00	50 000,00
6135	Locations mobilières	4 312,84	6 560,00
6137	redevance droit de passage	0,00	0,00
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers		600,00
61551	Matériel roulant	336,21	0,00
61558	Entretien et réparations sur biens mobiliers	1 046,40	2 000,00
6156	maintenance	693,00	8 390,00
6162	Assurance obligatoires	6 104,00	
6168	Autres assurances	2 970,76	8 000,00
618	Versement à des organismes de formation	1 291,95	300,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		
6225	Indemnités au comptable et régisseurs	230,00	690,00
6226	Honoraires: conseil juridique, huissiers, géomètres...	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux: acquisitions foncières, avocats...	0,00	0,00
623	Publicité, publications, relations publiques		
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	2 459,60	3 000,00
6238	Frais divers de publicité		
625	Déplacements, missions et réceptions		
6251	Voyages et déplacements	0,00	2 000,00
6256	Missions: personnel	566,44	700,00
6257	Receptions	0,00	300,00
6248	Transport de biens divers	4 490,44	5 000,00
6261	Frais postaux	59,69	150,00
6262	Téléphone	9 469,57	10 500,00
627	services bancaires et assimilés	5 611,91	6 750,00
6287	Remboursement de frais	40 885,65	57 842,37
CHAPITRE 063 : impôts taxes et versements assimilés		1 530,76	0,00
63513	Taxes foncières	1 270,00	0,00
637	autres impôts, taxes (reversement taxe séjour à cauvador)	260,76	0,00
CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL		112 907,80	116 385,00
6332	cotisations au FNAL	751,45	85,00
6336	cotisation CNG CG de la FPT	0,00	750,00
6338	autres impôts et taxes	242,67	250,00
6411	rémunération personnel non titulaire	74 507,73	78 550,00
6412	Congès payés	923,64	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	5 254,21	4 780,00
6415	Supplément familial	27,48	0,00
6451	URSAFF	24 524,44	25 910,00
6453	cotisations caisses de retraite	3 398,20	3 480,00
6454	cotisation assedic	3 277,98	2 580,00
6475	medecine du travail	0,00	0,00
CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		0,55	0,00
658		0,55	0,00
6532	Frais de mission élus	0,00	0,00
CHAPITRE 66: CHARGES FINANCIERES		66 375,43	73 716,91
66111	Intérêts des emprunts et dettes	66 375,43	73 716,91
CHAPITRE 67: AUTRES CHARGES		162,45	0,00
673	titre annulé (exercice antérieur)	0,46	0,00
678	Autres charges exception	161,99	0,00
CHAPITRE 69 : AUTRES CHARGES		0,00	0,00
695	impôts sur les bénéfices	0,00	0,00
CHAPITRE 23 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	120 786,33
23	versement à la section d'investissement	0,00	120 786,33
CHAPITRE 042: OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 041/042		2 403,95	39 900,00
6 811	dotation amortissement	2 403,95	39 900,00
TOTAL		341 420,16	538 470,61

BUDGET PARKINGS - INVESTISSEMENT: Recettes 2021

Articles	Libellé	RAR2020	inscriptions nouvelles	opération d'ordre affectations 2020	budget 2021
CHAPITRE 001: EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (Solde d'exécution reporté)					
	Report des excédents antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00
	excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	611 299,14	611 299,14
CHAPITRE 021: VIREMENT					
	Virement de la section de fonctionnement	0,00	120 786,33	0,00	120 786,33
CHAPITRE 10: AFFECTATION DU RESULTAT					
1068	Affectation du résultat 2020	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 13: SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
1311/101	Autres subventions de l'Etat	52 800,00	0,00	0,00	52 800,00
CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
1687	remboursement avance trésor faite au budget principal	0,00	100 000,00		100 000,00
1641	Emprunt en euros	0,00	0,00		0,00
CHAPITRE 040: amortissement					
28188 /040	amortissement	0,00	39 900,00	0,00	39 900,00
TOTAL		52 800,00	260 686,33	611 299,14	924 785,47

BUDGET PARKING - SECTION INVESTISSEMENT: Dépenses 2021

		RAR 2020	Inscription 2021	Opérations d'ordre	total
020	Imprévus		0,00		0,00
100	Parking du château	160 235,40	0,00	0,00	160 235,40
	2111 acquisition foncière	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
	2312 terrains	18 191,38	0,00	0,00	18 191,38
	2313 construction	130 044,02	0,00	0,00	130 044,02
	238/23 avance forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00
101	Parking de la vallée	202 768,40	0,00	0,00	202 768,40
	2312 terrains	1 768,40	0,00	0,00	1 768,40
	2313 construction	201 000,00	0,00	0,00	201 000,00
102	Parking des Garennes	5 029,00	0,00	0,00	5 029,00
	2312 terrains	5 029,00	0,00	0,00	5 029,00
	2313 construction	0,00	0,00	0,00	0,00
	238/23 avance forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00
103	Parking de l'Hospitalet	59 726,40	0,00	0,00	59 726,40
	2111 acquisition foncière	0,00	0,00	0,00	0,00
	2312 terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
	2313 construction	59 726,40	0,00	0,00	59 726,40
	238/23 avance forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00
107	Parking du Garroustié	8 716,20	40 000,00	0,00	48 716,20
	2312 terrains	8 716,20	40 000,00	0,00	48 716,20
104	Système exploitation des flux	130 556,86	0,00	0,00	130 556,86
	2151 installations complexes spécialisées	130 556,86	0,00	0,00	130 556,86
	238/23 avance forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00
105	Gestion stationnement sauvage	5 656,49	0,00	0,00	5 656,49
	2315 immos en cours-inst techniques	5 656,49	0,00	0,00	5 656,49
106	Prestations communes	32 617,17	0,00	0,00	32 617,17
	2313 immos en cours-constructions	32 617,17	0,00	0,00	32 617,17
108	Maquettes d'orientation	41 219,90	48 094,54	0,00	89 314,44
	2315 immos en cours-inst techniques	41 219,90	48 094,54	0,00	89 314,44
Hors opération		3 531,11	186 634,00	0,00	190 165,11
	2181 intégration premier équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	2188 intégration premier équipement et matériel voirie	600,00	0,00	0,00	600,00
	2182 matériel de transport	600,00	0,00	0,00	600,00
	2183 matériel bureau et informatique	800,00	0,00	0,00	800,00
	2184 mobilier	1 531,11	0,00	0,00	1 531,11
	1641 remboursement crédit	0,00	186 634,00	0,00	186 634,00
	2763 avance de trésorerie au budget principal - créance collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00
041 et 040	amortissement et changement de comptes	0,00	0,00	0,00	0,00
	2138/040 travaux en régie mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00
	2313/041 remboursement avances forfaitaires	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	650 056,93	274 728,54	0,00	924 785,47

Au global, tel qu'il ressort dans les tableaux précédents, le projet de budget parking total 2021 (reports et inscriptions nouvelles) s'élève à 924 785.47 € en investissement et à 538 470.61 € en fonctionnement.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- valide le principe de reverser un loyer de 50 000 € au budget principal,
- adopte le budget primitif 2021 pour le budget annexe des parkings.

* * *

3.4 Souscription d'un emprunt relais

Madame la Présidente donne connaissance au Conseil syndical d'un besoin de trésorerie de 430000€ en attente du versement de diverses subventions.

Le Conseil syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole NORD MIDI- PYRENEES l'attribution d'un Court Terme Relais aux conditions suivantes :

Montant : 430 000 €
Durée : 24 mois avec 23 mois de différé.
Taux variable : E3M + 0.55 % soit 0.55% au jour de l'offre
Intérêts : trimestriels
Capital : in fine
Frais dossier : 650 €

Le Conseil syndical confère, à l'unanimité des membres présents, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame La Présidente pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

* * *

Mme Fournier Bourgeade,

Visio

M. Didier Baudet

Mr Vincent Labarthe

Mme Geneviève Lasfargues

Mme Dominique Lenfant,

Mme Marie Piqué

Visio

M. Serge Rigal

M. Maxime Verdier

M Daubet

Visio